

## PRISE EN CHARGE DES COÛTS PHARMACIE EN L'ABSENCE D'OUVERTURE DE DROITS

☎ 04 88 92 70 13 ☎



### QUI PEUT EN FAIRE LA DEMANDE ?

→ Tout professionnel intervenant auprès d'une personne présentant une problématique addictive, sans droits ouverts ou sans couverture complémentaire

### COMMENT CA MARCHE ?

- Transmettre par mail à [contact@dicadd13.fr](mailto:contact@dicadd13.fr) la copie de l'ordonnance en cours et dûment remplie pour les ordonnances sécurisées
- Le DICAdd13 se charge de prendre contact avec la pharmacie habituelle du patient / la pharmacie mentionnée sur l'ordonnance sécurisée
- Le patient se présente à la pharmacie désignée avec son ordonnance dès l'accord donné par le DICAdd13 et dans le délai fixé.

### CONDITIONS

- Avoir une demande d'ouverture de droits en cours, par un professionnel du social
- Traitements prescrits dans le cadre d'une problématique addictive et/ou traitement prescrit dans le cadre d'une comorbidité psychiatrique et/ou neurologique.
- La prise en charge de toute autre prescription est soumise à l'accord du médecin addictologue du DICAdd13
- Informer le patient que l'ensemble de ses données fait l'objet d'un traitement statistique anonyme